ASSURANCES

Un partenariat conclu entre la SAA et le groupe français Macif

La Société nationale d'assurance SAA a signé, hier, un accord de partenariat avec le groupe français Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France (MACIF).

F. -Zohra B. - Alger (Le Soir)

A travers cet accord, la SAA et le groupe Macif devront mettre en place des structures de coopération et de développement notamment sous forme de filiales.

Le partenariat en question, a expliqué hier M. Karim Djoudi, ministre des Finances en marge de la cérémonie officielle de signature, permettra de concrétiser des opérations d'assistance et de partenariat avec des sociétés publiques.

Comme il assurera l'assistance et l'amélioration du fonctionnement de la SAA et la formation des cadres. Le partenariat permettra aussi l'initiation d'investissements conjoints et le développement des produits selon le ministre qui précisera que le groupe Macif est l'un des plus grands du marché européen des assurances comme d'autres entreprises étrangères et françaises notamment, sont intéressées par le marché algérien des assurances.

Les spécificités et les besoins du marché algérien seront prises en considération dans le cadre de ce partenariat, a aussi précisé le premier responsable de la SAA, M. Latrous, notant que le retard doit être rattrapé pour ce qui est de la croissance dans le secteur des assurances. «L'offre ne suit pas la demande, et pour cela seront lancés des produits nouveaux comme l'assurance-vie, celle des personnes, l'assurance des véhicules en transit sur le territoire algérien, la mutualité et une gamme d'assurances sociales. Ainsi les expériences des deux sociétés permettront d'optimiser les capacités communes», a déclaré M. Latrous assurant que la SAA diversifiera ses produits sur le plan qualité pour ce qui est des offres en vue de se différencier de ce qui est proposé par la concurrence. Par ailleurs, ce protocole d'accord s'étalera sur une période de trois années et devrait être reconduit par périodes de trois ans.

Le ministre des Finances notera par ailleurs que son département apportera des éléments d'assistance au partenariat conclu hier et qui devrait participer à la mise à niveau du secteur. Pour rappel, la SAA détient 28 % du marché algérien des assurances avec un réseau de 460 agences. Le capital de cette compagnie est en outre passé dernièrement de 4,5 milliards de dinars à 16 milliards de dinars.

F. -Z. B.

KARIM DJOUDI :

«La privatisation du CPA n'est pas à l'ordre du jour»

Intervenu hier, en marge de la signature de l'accord de partenariat entre la SAA et la Macif, le ministre des Finances est revenu sur la question de la privatisation du CPA, précisant à cet effet qu'au vu de la situation de crise sur le système financier international, il s'agit d'abord d'étudier les effets directs et indirects de cette crise : «Nous n'avons pas encore de visibilité sur cette situation.

Et il serait prématuré de dire aujourd'hui que nous nous lançons à telle échéance dans le processus de privatisation. Nous souhaitons donc observer avec beaucoup de prudence les impacts de cette crise et le comportement qui sera adopté par les grandes institutions internationales face à cette situation», a précisé le ministre. Il assurera qu'il sera décidé, ultérieurement, de la manière dont sera abordé le processus de privatisation.

F.-Z. B.

LANCEMENT DES PREMIÈRES JOURNÉES PROFESSIONNELLES ALFADAYS À ORAN

Présentation de la nouvelle technologie Intel vPro intégrée à Alfatron

Dans la journée d'hier, Alfatron Electronic Industries, l'une des filiales de l'Enie, dont le siège se situe dans la zone industrielle de Hassi-Ameur, a organisé avec la participation de son partenaire Intel, une journée d'information sur la technologie vPro intégrée dans sa gamme de PC professionnels DN2200 et ce, au niveau de l'hôtel Sheraton d'Oran.

Premier fabricant de micro-ordinateur des pays du Maghreb à obtenir le statut «Named» vis-à-vis de Microsoft en août 2007, Alfatron Electronique a, depuis l'installation de son usine en 1995 et qui fut conçue pour réaliser 50 000 unités par an en une seule équipe, pu réaliser une croissance annuelle de 24%.

Lors de cette première rencontre d'information à laquelle étaient conviés les utilisateurs professionnels (entreprises, administrations et universités), cette première journée professionnelle dite Alfadays a permis la présentation plus détaillée des produits d'Alfatron qui consistent actuellement en quatre lignes de micro-ordinateur : de bureau, destinés aux professions libérales et aux particuliers, ainsi que des micro-ordinateurs de bureau professionnels, destinés aux environnements réseaux des entreprises et administrations, des micro-ordinateurs portables ainsi que des serveurs de réseaux de différentes tailles en tourelles et en rack.

Dans son allocution d'ouverture, le P-dg d'Alfatron, M'bibi Triki, a expliqué toute l'importance que revêt l'intégration de la nouvelle technologie Intel vPro dans les PC DN2200 de la gamme professionnelle d'Alfatron. «L'adoption, dit-il, de cette nouvelle technologie constitue un jalon supplémentaire dans le processus de développement d'Alfatron et confirme, si besoin était, sa position en tant que marque reconnue et référence dans le marché des TIC en Algérie».

Alfadays n'est que la première d'une longue série de journées d'informations que compte organiser de façon régulière Alfatron afin de présenter et de vulgariser les nouvelles technologies qu'elle intègre dans son activité.

A. B.

GRANDS PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS

La CNPA réclame l'association des entreprises nationales

Une délégation d'entrepreneurs nationaux, regroupés au sein de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), a tenu, hier, une séance de travail avec les proches collaborateurs du ministre des Travaux publics. Conduite par le président de la Confédération, M. Naït Abdelaâziz, la délégation a eu, l'intervalle d'une matinée pleine, à plaider une implication des entreprises algériennes dans la réalisation des grands projets relevant du secteur des travaux publics.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le président de la Confédération nationale du patronat algérien, M. Naït Abdelaâziz, joint au téléphone hier en début d'après-midi, s'est déclaré hautement satisfait de cette séance de travail. Selon lui, il s'est agi d'abord de l'amorce d'une nouvelle approche, laquelle privilégie une concertation assortie d'un échange d'informations. La CNPA a, à l'occasion, sollicité une implication des entreprises algériennes dans les grands projets structurants. Une implication qui pourrait se traduire, à tout le moins, selon Naït Abdelaâziz, dans la sous-traitance et la maintenance. M. Naït Abdelaâziz et la délégation qui l'a accompagné se sont proposés pour mettre à la disposition du département de Amar Ghoul les dossiers techniques des entreprises algériennes. La Confédération réfute l'idée répandue et qui voudrait que les entreprises nationales, publiques et privées, soient toutes dépourvues de capacités et de savoir-faire qui les impliqueraient dans des chantiers aussi grands que ceux engagés dans le secteur des travaux publics. Pour Naït Abdelaâziz, il est des entreprises nationales qui peuvent bien s'intégrer dans ces grands chantiers, d'autres ont peut-être besoin d'opérations de mise à niveau. «Impliquer les seules entreprises étrangères est synonyme de concurrence déloyale», a souligné Naït Abdelaâziz, arguant que l'ouverture entamée en 1995 a été débridée. La CNPA et les cadres du ministère des Travaux publics se sont accordés à se revoir périodiquement. Ils ont retenu le principe de réunions entre le ministère et la CNPA en tant qu'organisation et un dialogue territorial, soit entre les entrepreneurs et les responsables au niveau des wilayas. Si elle comprend parfaitement que le département des Travaux publics est tenu par l'obligation de résultat, elle ne désespère pas de voir l'implication des entreprises algériennes devenir effective dans le cadre des projets en cours, sinon dans le futur plan 2009-2012. La Confédération a aussi préconisé, dans le cadre de la nouvelle stratégie industrielle, une évaluation par secteur et branche d'activité.

S. A. I.

ANNABA

Le projet d'un port de pêche relancé

Le projet de réalisation d'un port de plaisance dans la wilaya d'Annaba est de plus en plus d'actualité.

Ces dernières semaines se sont multipliées les prises de contact et les réunions entre les responsables des différentes structures concernées, dont la pêche, le tourisme, les travaux publics, l'environnement ainsi que la direction chargée de la gestion des ports.

L'objectif est de matérialiser dans les actes, les propositions faites pour doter Annaba d'une infrastructure portuaire à même de désengorger la seule existante au niveau de la Grenouillère où amarrent pêcheurs et plaisanciers. Datant de plusieurs années, la concrétisation de ce projet a été constamment différée pour des problèmes d'ordre technique.

Pour l'implantation de cette infrastructure socio-économique, les concepteurs ne sont pas arrivés à se départager. La saturation du port de la Grenouillère, où tout poste à quai vaut son pesant d'or tant pour les plaisanciers que pour les armateurs et patrons de pêche, est à l'origine de la réouverture de ce dossier. La pression ainsi exercée semble avoir mis définitivement fin aux hésitations qui, à chaque fois, avaient caractérisé l'étude du projet, notamment en ce qui concerne son lieu d'implantation dans l'une ou l'autre option.Pour les uns, la jetée du Lion au Levée de l'aurore à quelques dizaines de mètres de la Grenouillère serait appropriée pour un port de pêche. Pour les autres, la plage de la Caroube (Annaba) ou Aïn-Barbar (Seraïdi) répondrait au mieux aux attentes des plaisanciers.

D'où les tergiversations chaque fois renouvelées des responsables. Au même moment, les pêcheurs et plaisanciers criaient leur ras-le-bol d'une situation devenue intenable, particulièrement pour les pêcheurs qui ne rataient pas une occasion pour soulever ce problème et exiger une solution urgente.

Au titre d'argument, ils avançaient la location en sous-main des postes à quai. Selon plusieurs d'entre eux, cette dernière serait à l'origine de nombreuses altercations. Elles opposaient les nouveaux occupants, sous-locataires en majorité, issus des wilayas limitrophes, aux patrons de pêche inscrits sur le registre de la Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya. Après avoir vainement frappé à toutes les portes durant des années, plusieurs plaisanciers ont dû se rabattre sur d'autres ports algériens ou, faute de poste d'amarrage permanent, contraints de brader leurs bateaux.

La décision des autorités locales de prendre sérieusement en charge ce dossier pour mettre à concrétisation la réalisation d'un port de pêche ou de plaisance a été bien accueillie par tous.

A. Djabali